

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 2 octobre 2009  
(convocation du 21 septembre 2009)

Aujourd'hui Vendredi Deux Octobre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROU Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h  
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 10 h  
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 15  
Mme. BONNEFOY Christine à M. BONNIN Jean-Jacques  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Yohan  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine jusqu'à 10 h  
Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard  
Mme FOURCADE Paulette à M. PIERRE Maurice à partir de 11 h  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10 h 40  
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre jusqu'à 10 h 20

M. JUNCA Bernard à M. QUANCARD Denis  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 10 h 15  
M. LOTHaire Pierre à M. GAUTE Jean-Michel  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. MOULINIER Maxime à M. BENOIT J.Jacques jusqu'à 11 h 30  
M. PALAU Jean-Charles à Mme. COLLET Brigitte  
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. QUERON Robert à M. JOUBERT Jacques  
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVYRE Mathieu jusqu'à 10 h 40  
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François  
Mme. TOUTON Elisabeth à M. DUPOUY Alain

#### **EXCUSES :**

M. DELAUX Stéphan

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Tram-train du Médoc - Marché de Maîtrise d'oeuvre -  
Attribution - Autorisation de signer le marché.**

Monsieur CHAUSSET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La délibération n°2009/070 du Conseil de Communauté du 13 février 2009 a autorisé le lancement du marché de maîtrise d'œuvre du Tram-train du Médoc selon une procédure négociée (art 168-III-1°du code des marchés publics) de niveau européen.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est fixé à 40 500 000 € ht. Le délai maximal global de l'opération est fixé à 51 mois.

Il s'agit d'un marché unique ne comportant ni tranche, ni lot.

La Communauté urbaine agissant en tant qu'entité adjudicatrice a choisi la procédure négociée avec mise en concurrence qui s'est déroulée de la manière suivante :

I/ SELECTION DES CANDIDATURES :

L'avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 19 février 2009. La date de remise des candidatures a été fixée au 30 mars 2009.

A l'issue de la consultation, cinq groupements d'entreprises ou entreprises individuelles ont fait acte de candidature :

1- SETEC TPI – Mandataire

*co-traitants :* OBERMEYER  
SETEC ITS  
GAUTIER + CONQUE + associés

2- EGIS RAIL – Titulaire

*sous-traitants déclarés :* EGIS AMENAGEMENT  
EGIS MOBILITE  
IOSIS  
RICHEZ et Associé avec B + M Architecture comme sous-traitant

**3- SYSTRA – Mandataire**

*co-traitants :* COTEBA  
INGEROP  
ECCTA  
BLP  
SIGNES  
*sous-traitants déclarés :* TTK  
TRANSITEC

**4- RFR – Mandataire**

*co-traitants :* Deutsch Bahn International  
DESVIGNE Paysagiste  
*sous-traitant déclaré :* aucun

**5- INEXIA - Mandataire**

*co-traitant :* (Cabinet ROULLEAU A + H)  
*sous-traitant déclaré :* SNCF Ingénierie

La Commission technique constituée pour cette procédure a examiné le 2 avril 2009 les dossiers de candidatures et conformément à l'article 1-2 du règlement de consultation qui prévoyait à ce stade de la procédure un maximum de quatre candidats admis à négocier, le jury en charge de la sélection des candidatures, réuni le 15 avril 2009, a proposé de retenir les quatre candidats suivants :

- Entreprise EGIS RAIL
- Groupement INEXIA (mandataire)
- Groupement SYSTRA (mandataire)
- Groupement SETEC TPI (mandataire)

La candidature la moins bien classée, groupement RFR (mandataire) n'a pas été retenue.

Par arrêté du Président en date du 4 mai 2009, les quatre candidats susmentionnés ont été admis à entamer la phase de négociation. Un nouveau règlement de consultation a été envoyé aux quatre candidats le 25 mai 2009.

Il est à noter que par courrier en date du 9 juillet 2009, le groupement SETEC TPI (mandataire) a informé la communauté urbaine qu'il ne remettrait pas d'offre.

La date de remise des offres initialement fixée au 26 juin 2009 a été reportée successivement au 20 puis au 28 juillet 2009 en raison de compléments de dossiers remis aux candidats.

## **II/ ANALYSE DES PRESTATIONS :**

L'analyse des offres initiales s'est déroulée du 30 juillet au 14 août 2009.

En vue de la préparation des séances de négociations, des questions ont été envoyées aux différents candidats le 7 août 2009.

Chaque offre, en fonction des critères de jugement prévus au règlement de la consultation, a été étudiée pour évaluer les prestations techniques, financières ainsi que l'organisation et les moyens proposés par chaque candidat.

Conformément à l'article 168-III-1° du Code des Marchés Publics, le maître d'ouvrage a engagé les négociations qui se sont déroulées les 25 et 26 août 2009 pour la première séance et le 2 septembre 2009 pour la seconde. Un entretien final a clôturé la négociation le 7 septembre 2009 en présence du Président de la Communauté urbaine.

L'entité adjudicatrice a affiné sa connaissance des offres sur la base des propositions remises et des différents échanges.

Après analyse des offres finales remises le 4 septembre 2009, le groupe de négociation a procédé au classement suivant des offres :

- 1<sup>er</sup> : groupement SYSTRA (mandataire) pour un montant de 3 037 000 € ht ;
- 2<sup>ème</sup> : groupement INEXIA (mandataire) pour un montant de 3 395 288 € ht ;
- 3<sup>ème</sup> : entreprise EGIS RAIL (titulaire) pour un montant de 4 702 540 € ht.

## **III/ CHOIX DU TITULAIRE :**

Au regard des cinq critères de jugement (prix des prestations, analyse critique du programme et du CCTP, organisation des moyens, analyse critique du planning, analyse des coûts d'investissements), il est proposé au Conseil d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre au Groupement SYSTRA (mandataire) pour un montant de 3 037 000 € ht.

Le financement de ces dépenses à imputer au budget Annexe Transports – Chapitre 20 – Compte 20310002 – Programme TT30 – Exercices 2009 et suivants.

En application des articles L2121-12 et 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le projet de marché est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés à l'immeuble Le Guyenne – 6<sup>ème</sup> étage.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article 168-V du code des Marchés Publics, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs de bien vouloir :

- attribuer le marché de maîtrise d'œuvre du Tram-train du Médoc au groupement SYSTRA (mandataire) pour un montant de 3 037 000 € ht ;
- autoriser Monsieur le Président à signer le marché ci-dessus mentionné ;

- autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 2 octobre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
16 OCTOBRE 2009**

**PUBLIÉ LE : 22 OCTOBRE 2009**

**M. GÉRARD CHAUSSET**